

Veille sur les opportunités de financement

009 / juillet 2017

ZOOM SUR...

➤ **FNH – FORIM // Programme Génération climat**

Sensibiliser les jeunes aux enjeux du changement climatique et aux inégalités qui en découlent, les inciter à devenir des acteurs de la solidarité et les accompagner dans la définition et la mise en œuvre de projets en France et/ou à l'international, tels sont les objectifs du programme « Génération Climat ». Conçu par la Fondation pour la Nature et l'Homme (créée par Nicolas Hulot) et le Forum des Organisations de Solidarité Internationale Issues des Migrations (FORIM), « Génération Climat » s'adresse **aux jeunes de 15-35 ans, notamment ceux issus des migrations**. De la réflexion à l'action, tout est mis en œuvre pour susciter l'envie d'agir et favoriser la réalisation des initiatives contre le changement climatique. Pour accompagner les porteurs de projets, le programme propose **trois dispositifs** de soutien financier : **Agir en France, Agir en service civique, Agir à l'international**. Pour candidater, il suffit **de remplir en ligne**, sur www.generation-climat.org, l'un des trois formulaires correspondant à chacun des dispositifs. Pour en bénéficier, l'action mise en œuvre doit combiner la lutte contre les changements climatiques et la solidarité en France ou à l'international. Le montant des subventions sont les suivants : **i) Jusqu'à 1000 euros pour Agir en France** : Dispositif ouvert à **un groupe de jeunes de moins de 35 ans, composé de 3 personnes minimum**. **ii) Des subventions pour Agir en service civique** : Dispositif ouvert **aux jeunes de 16 à 25 ans**. Génération Climat offre la possibilité de réaliser son projet dans le cadre **d'une mission de service civique de 6 mois, en France et/ou à l'international**, en indemnisant la structure d'accueil à hauteur de **1500 euros** et en versant une indemnité mensuelle pour le volontaire. **iii) Jusqu'à 10 000 euros pour Agir à l'international** : Dispositif ouvert **à une association de jeunes** qui porte un projet de lutte contre les changements climatiques et de solidarité internationale à l'étranger. Dates limites de candidatures :

Dispositifs	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
« Agir en France »	15 août 2017	15 novembre 2017
« Agir en service civique »	1 ^{er} août 2017	2 octobre 2017
« Agir à l'international »	31 octobre 2017	

Informations complémentaires : www.generation-climat.org // contact@generation-climat.org

➤ Fondation Bouygues Telecom // Le numérique au service de la solidarité et de l'environnement

Vous êtes client(e) Bouygues Telecom ? Vous êtes membre d'une association ?

La Fondation Bouygues Telecom lance un nouvel appel à projets pour vous donner la possibilité de lui apporter un vrai coup de pouce. La Fondation soutiendra **10 projets** à hauteur de **10 000€ chacun** répondant à l'une des thématique suivante : **i) Solidarité** : les projets soutenus seront ceux dans lesquels les nouvelles technologies apportent des solutions innovantes pour améliorer le quotidien de personnes en difficulté médicale ou sociale afin de lutter contre leur exclusion, leur isolement ou leur solitude. **ii) Environnement** : les projets soutenus seront ceux dans lesquels les nouvelles technologies apportent des solutions innovantes pour informer, sensibiliser et donner au plus grand nombre les moyens d'agir pour préserver l'environnement. Date limite de candidature : **31 août 2017**.

Informations complémentaires : <http://laureats.fondation.bouyguetelecom.fr/fondation/>

➤ Agence des Micro Projets & Synergie Solaire // Energies renouvelables

Cet appel à projet vise à **récompenser des microprojets humanitaires utilisant les énergies propres comme moyen de développement et d'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables des pays du Sud**. La session de dotation sera ouverte du **1er mai au 31 août 2017** à tous les projets portant sur le thème des « énergies renouvelables pour le développement des pays du Sud ». Pour être **éligibles**, les projets devront **être portés par une association française de plus de deux ans et de moins de 250 000 € de budget annuel et intervenir, en collaboration avec une association locale, dans un pays en voie de développement**. La dotation financière est **plafonnée à 15 000 euros** pour chaque projet soumis. **Les projets éligibles peuvent être sur la thématique de l'éducation, la santé, l'agriculture, les droits de l'homme mais doivent avoir un volet énergies renouvelables : solaire, éolien, biomasse et biogaz.**

Informations complémentaires : <https://www.agencemicroprojets.org/appele-microprojets-energies-renouvelables>

➤ Fondation Léa nature // Jardin BiO - 1% pour la Planète

La Fondation LÉA NATURE / JARDIN BiO soutient des projets financièrement via le Club 1% for the Planet qui ont pour objectif de **favoriser la sauvegarde de la nature et prévenir des impacts de la dégradation de l'environnement sur la santé, en France et à l'international**. La fondation apporte son soutien aux causes d'intérêt général dans les domaines de **l'aide au développement de l'agriculture paysanne et écologique, la limitation des impacts de la dégradation de l'environnement sur la santé et la protection et la restauration de la biodiversité**. Les projets préconisant une action militante non violente, qui impliquent un engagement public et des acteurs locaux, qui déterminent et atteignent des objectifs concrets et mesurables, ainsi que ceux développant les efforts d'éducation ou de recherche environnementale générale, seront privilégiés. Les financements de projets peuvent varier **de 1500 à 5000 euros**. Dates limites de candidature : **4 septembre 2017** pour la commission du 12 septembre 2017 **et 13 novembre 2017** pour la commission du 5 décembre 2017.

Informations complémentaires : <http://leanature.com/la-fondation/soutiens-aux-associations/proposer-un-projet-new/>

➤ Expertise France // Appel à propositions LEMMA - investissement / entrepreneuriat des tunisiens résidant à l'étranger

Dans le cadre du projet Lemma, le présent appel à propositions a pour ambition de soutenir **des dispositifs d'accompagnement à l'investissement / entrepreneuriat des Tunisiens Résidant à l'Etranger**. Le montant indicatif global mis à disposition au titre du présent appel à propositions s'élève à **360 000 Euros**. Toute demande de subvention dans le cadre du présent appel à propositions sera d'un montant de **60.000 EUR**. Les objectifs de cet appel sont les suivants : **i) Mobilisation des structures pour l'entrepreneuriat ; ii) Investissement dans le développement durable ; iii) Synergies et partenariats**. Les actions qui pourront être soutenues par une subvention dans le cadre de l'appel devront être mises en place en Tunisie ; toutefois, certaines actions complémentaires pourront être réalisées depuis les pays de résidence des TRE en Europe. La durée d'une action ne pourra être **inférieure à 12 mois** ni **excéder une période de 16 mois**, sauf en cas d'avenant. Date limite de candidature : **6 septembre 2017**.

Informations complémentaires : <https://www.expertisefrance.fr/offer-detail?id=390593>

➤ Toulouse Métropole - Agence de l'eau Adour-Garonne // eau et assainissement

Les projets répondant à cet appel devront viser à **faciliter ou permettre l'accès à l'eau et/ou à l'assainissement des populations défavorisées, et améliorer clairement les conditions de vie des populations concernées de façon pérenne**. L'appel à projets est destiné aux associations basées sur la métropole toulousaine. Seront privilégiées les opérations incluant **des volets « softs »**, comprenant des **formations, des actions de sensibilisation, la mise en place de services d'eau ou d'assainissement, de comités de gestion des infrastructures**, etc. Dans les autres cas, il est conseillé de rejoindre une association du territoire et de soumettre un projet porté conjointement. La durée de réalisation des projets concernés par la demande de subvention **n'excédera pas 24 mois**. Leurs actions peuvent néanmoins constituer une phase d'un projet de plus long terme. Le dispositif loi Oudin de Toulouse Métropole privilégie les opérations situées : **i) en Afrique subsaharienne, en particulier francophone, Madagascar, Haïti ; ii) sur la rive sud de la Méditerranée ; iii) en Amérique centrale ou Amérique du Sud ; iv) en Asie / Océanie, notamment les pays de la Francophonie ; v) les pays touchés par des catastrophes naturelles ou crises humanitaires**. Pourront également être instruits les projets proposés dans d'autres zones géographiques (hors destinations prioritaires citées ci-dessus). Date limite de candidature : **8 septembre 2017**.

Informations Complémentaires : <http://www.oc-cooperation.org/appels-a-projets/appel-a-projets-loi-oudin-toulouse-metropoleagence-de-leau-adour-garonne/>

➤ Fondation François Sommer // Gestion durable de la nature

Le Pôle nature de la Fondation François Sommer lance son premier « appel à propositions de projets » dont l'objectif est de **promouvoir la gestion durable de la nature, en particulier de la faune sauvage**, en encourageant l'un ou plusieurs des secteurs d'intervention suivants : **i) L'amélioration de la connaissance du vivant ; ii) Les actions de conservation et l'expertise de terrain ; iii) La formation et l'éducation**. Il n'y a pas de critère géographique discriminant quant au lieu de mise en œuvre du projet, pour autant que les espèces ou milieux concernés soient présents **sur le territoire français** et que le projet **représente un enjeu important pour la France**. Les projets soumis devront porter, avec une approche pluridisciplinaire, sur les 5 thèmes suivants : **a) Conserver et gérer les espaces terrestres en harmonie avec l'homme (y compris les aires protégées) ; b) Connaître, conserver et gérer les espèces sauvages terrestres (y compris les espèces**

aquatiques d'eau douce) ; **c)** Promouvoir la synergie entre les acteurs concernés (agriculteurs, forestiers, scientifiques, ONG, etc.) ; **d)** Promouvoir les bonnes pratiques d'utilisation durable des ressources naturelles ; **e)** Améliorer le transfert des connaissances sur la problématique abordée. Le montant de la subvention accordé par projet pourra aller jusqu'à **30 000 €** par an pendant toute la durée du projet. Les projets sont financés pour une durée **de 1 à 3 ans**, même si le projet global porte sur une durée supérieure. Date limite de candidature : **11 septembre 2017**.

Informations complémentaires : <http://fondationfrancoissommer.org/2017/07/03/appele-a-propositions-de-projets/>

➤ **Région Ile-de-France // Entreprendre dans les quartiers de la Politique de la ville**

Le présent appel à projet vise à **amplifier les initiatives existantes ayant fait la preuve de leur efficacité, ou à faire émerger des initiatives nouvelles ciblées sur l'acquisition de compétences entrepreneuriales et de savoir-être et la mise en réseau**. L'appel à projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat associant la Région Ile-de-France et l'Agence France Entrepreneur. L'objectif général est **d'accroître le taux de création et reprise d'entreprises et de renforcer la pérennité et le développement des entreprises créées et reprises sur ces territoires fragiles**. Les projets doivent s'inscrire en articulation avec les autres opérateurs actifs sur le territoire régional dans un objectif de parcours entrepreneurial renforcé à la création/reprise/développement d'entreprise et en complémentarité avec le parcours d'accompagnement « **offre d'accompagnement pour un parcours coordonné vers la création et reprise d'entreprise** ». Le taux d'intervention maximum de la Région sur un projet est fixé à **60 % du coût total éligible**. Date limite de candidature : **12 septembre 2017 à 12h00**.

Informations complémentaires : <https://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/entreprendre-quartiers-politique-ville>

➤ **CGET & Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV) // Soutien à la mobilité et à la citoyenneté européenne des jeunes**

Le présent appel à projet vise à **favoriser le départ en vacances des jeunes pour des séjours en priorité en Europe et en France**. Les bénéficiaires des projets déposés doivent être des **jeunes âgés de 16 à 25 ans** n'étant jamais ou rarement partis en vacances et habitants au sein d'un quartier prioritaire de la politique de la ville. Le soutien financier de l'ANCV et du CGET ne pourra dépasser **les 50% du coût total** (les frais généraux, de personnel et d'amortissement sont à exclure) du projet plafonné à **300€ / jeunes pour les séjours en France et 400€ / jeunes pour les séjours en Europe**. Date limite de candidature : **15 septembre 2017**.

Informations complémentaires : <http://www.cget.gouv.fr/dossiers/soutien-mobilite-citoyennete-europeenne-jeunes-ages-de-16-25-ans-residant-quartiers>

➤ **Fondation de France // Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées**

Dans un contexte légal qui valorise l'exercice de la citoyenneté des personnes handicapées, la Fondation de France entend **soutenir les projets inclusifs, quel que soit le domaine de vie, coconstruits avec les personnes handicapées, et favoriser l'expression, l'accompagnement de leur vie affective, sexuelle et de leur parentalité**. La Fondation de France entend ainsi influencer positivement le regard de la société et agir en faveur de l'égalité des droits. Deux axes de travail sont privilégiés en 2017 : **Axe 1 : accès de tous à tout** : Il s'agit d'encourager, dans un souci de non discrimination, la participation de tous les habitants à l'ensemble des services de la cité. **Axe 2 : Vie affective, sexuelle et parentalité**. Le soutien de la Fondation de France est apporté sous forme d'une **subvention annuelle ou pluriannuelle (2 à 3 ans)**. Le montant de l'aide est

déterminé en fonction des besoins du projet, de son caractère novateur, de la qualité de la démarche participative. La Fondation de France peut également financer l'intervention d'un consultant pour une meilleure structuration des actions. Date limite de candidature : **18 septembre 2017**.

Informations complémentaires : <https://www.fondationdefrance.org/fr/vie-sociale-et-citoyennete-des-personnes-handicapees>

➤ **Région Ile-de-France // Appel à projets en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes**

Le présent appel vise à à renforcer **la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes, quel que soit leur âge, à travers des projets spécifiques prévoyant une prise en compte globale et répondant aux multiples besoins des victimes, avec une attention privilégiée pour les projets s'adressant aux jeunes filles et jeunes femmes et proposant également une action en direction des enfants co-victimes.** Seront notamment éligibles les actions relatives à : **i)** La formation des acteurs professionnels (police, justice, médical, social, éducatif) à un meilleur repérage et une meilleure prise en charge des femmes victimes et de leurs enfants si elles en ont, **ii)** L'information des professionnels et de la population (victimes et leur entourage) sur les violences faites aux femmes et le droit des victimes, **iii)** La sensibilisation dès le plus jeune âge pour prévenir l'apparition des violences, **iv)** La sensibilisation et les démarches concrètes auprès des familles concernées afin d'obtenir l'abandon de telles pratiques, **v)** L'accompagnement et le soutien juridique et judiciaire : information et accès aux droits, accompagnement dans les procédures (dépôt de plainte, éviction du conjoint violent du domicile, ordonnance de protection, procès, ...) avec une attention particulière sur le cyber harcèlement et le cyber sexisme, la mise en sécurité, **vi)** La prise en charge psychologique, en particulier psycho traumatique ; **vii)** La prévention et la lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ainsi que les actions favorisant la présence des femmes dans l'espace public et les transports en commun. La subvention régionale est fixée à **50 % maximum** de la dépense éligible, dans la limite d'un plafond de subvention fixé à **50 000 € maximum**. Le dossier de candidature doit être déposé en ligne sur **la Plateforme d'Aide Régionale (PAR)**. Date limite de candidatures : **25 septembre 2017**.

Informations complémentaires : <https://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/appel-projets-2018-faveur-lutte-contre-violences-faites-aux-femmes>

➤ **Région Ile-de-France // Appel à projets en faveur de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes**

La Région soutient prioritairement des actions dans les domaines de **l'emploi** (accès et déroulement de carrière), **l'orientation et la formation**, de **l'accès au logement, des atteintes aux biens et aux personnes**, et **du sport**. Les projets financés doivent **contribuer à lutter contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes**. Ils pourront porter sur un ou plusieurs motifs de discriminations tels que définis par la loi. Les projets présentant une **dimension régionale** et non seulement locale seront privilégiés. La subvention régionale est fixée à **50 % maximum** de la dépense éligible, dans la limite d'un plafond de subvention fixé à **50 000 € maximum**. Le dossier de candidature doit être déposé en ligne sur **la Plateforme d'Aide Régionale (PAR)**. Date limite de candidatures : **25 septembre 2017**.

Informations complémentaires : <https://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/appel-projets-2018-faveur-lutte-contre-discriminations-egalite-entre>

➤ **La Guide // Agence des Micro-Projets – Session d’automne 2017**

L’Agence des Micro-Projets (AMP) gère des dotations **destinées à encourager des initiatives associatives de solidarité internationale**. Ces projets de développement doivent répondre à un besoin local exprimé par un partenaire local dans un pays en voie de développement et avoir pour but l’autonomie des populations bénéficiaires ainsi que la pérennité de l’action. Le montant des Dotations est compris entre **2 000 et 15 000 €** représentant **un maximum de 75% du budget prévisionnel** du projet soumis (sans contraintes sur l’origine des 25% restants). Pour être éligibles, les projets doivent : **i) géographiquement ouverts aux pays éligibles au CAD de l’OCDE; ii) avoir une durée entre 1 à 3 ans; iii) concerner toutes les thématiques de l’aide au développement**, y compris les droits de l’homme (ne sont pas concernés les projets d’urgence ou de post-crise immédiate, les simples projets de construction ou d’équipement, les chantiers de jeunes, les études de faisabilité, les actions individuelles, le volontariat). Les dossiers des associations candidates doivent parvenir à l’Agence des Micro-Projets avant le **30 septembre 2017**. Les dossiers sont intégralement déposés en ligne.

Informations complémentaires : <http://www.agencemicroprojets.org/reglement>

➤ **Eau Seine Normandie // Education au changement climatique**

Cette stratégie encourage les acteurs du territoire à **entreprendre dès maintenant des actions concrètes pour s’adapter au changement climatique et en réduire les conséquences**. Pour répondre à ces nouveaux enjeux, l’Agence de l’eau Seine-Normandie lance un appel à Initiatives visant à : **i) mettre en œuvre le volet formation de la stratégie d’adaptation au changement climatique, ii) mobiliser les acteurs du territoire Seine-Normandie sur l’adaptation au changement climatique, iii) introduire la thématique du changement climatique dans les actions éducatives financées par l’Agence**. Les actions soutenues peuvent être : des ateliers "EAU et CLIMAT" sous la forme d’une formation active de 3 à 5 jours articulée autour de 3 parties : Rencontres avec des personnalités compétentes Visites de terrain et/ou étude de cas ; Travaux de groupe et production collective. La subvention peut atteindre **80 % des frais engagés pour le projet**, hors frais de fonctionnement de la structure, et sur la base du respect des conditions et critères d’attribution. Date limite de candidature : **20 octobre 2017**. Les dossiers devront être transmis à l’Agence de l’eau :

- ✚ **Sous format papier** : A la DIRECTION TERRITORIALE dont vous dépendez (adresses sur le site de l’agence) en rappelant la référence « Initiative éducative changement climatique » et
- ✚ **Sous format électronique** : gavard.estelle@aesn.fr – Référence « Initiative éducative changement climatique »

Informations complémentaires : http://www.bfc-international.org/IMG/pdf/cahier_des_charges_2017_initiative_education_au_changement_climatique_1_.pdf

➤ **AFD // FISONG GIRI 2018**

La finalité de la FISONG GIRI 2018 est **d’appuyer des pratiques innovantes améliorant la gestion intégrée des risques de catastrophes naturelles dans les quartiers vulnérables des villes en développement en lien avec l’adaptation au changement climatique, notamment dans le domaine des inondations**. A travers cette FISONG, l’AFD recherche les articulations possibles entre ses interventions et les actions des ONG, que ce soit avant, pendant ou après l’exécution des projets qu’elle finance. Il s’agira donc de **tirer des leçons des approches proposées par les ONG pour les actions ultérieures de l’AFD dans les projets de gestion de risques d’inondation en ville**. Les propositions présentées par les ONG devront concerner : **la gestion des**

risques naturels en lien avec le grand cycle de l'eau, en traitant les vulnérabilités des populations et des territoires urbains, susceptibles d'être impactés par les changements climatiques. En cohérence avec la **priorité « africaine » de l'AFD**, les projets devront être situés **en priorité en Afrique Subsaharienne** (sans exclure néanmoins la possibilité d'échanges et de comparaisons avec des processus d'innovation conduits dans d'autres espaces géographiques). **Les projets concernant un seul pays seront privilégiés**, dans l'optique de simplifier la mise en œuvre. Des projets multi-pays pourront néanmoins être retenus, mais des éléments de justification de ce choix devront être apportés (capitalisation d'expériences dans des contextes variés, possibilité de coopération sud-sud...). La durée moyenne d'un projet **est de trois ans**. Si des interventions plus longues étaient soumises à la FISONG, elles ne pourront excéder **5 ans** et une évaluation à mi-parcours sera alors obligatoire. Cette FISONG est dotée d'un montant **de 2,5 millions d'euros**. Elle vise à financer **3 projets d'un montant moyen de financement AFD de 750 000 euros et un dispositif de capitalisation pour 250 000 euros**. Un projet FISONG peut être cofinancé à hauteur de **90% maximum du budget total** du projet soumis. Date limite de candidature : **20 octobre 2017 à 12h00 à l'AFD**. Au sujet de la procédure de sélection :

- i) La sélection se fera sur la base d'une note projet accompagnée d'un dossier administratif relatif à l'ONG qui soumet la demande de cofinancement ;**
- ii) Des demandes d'informations peuvent être soumises à l'AFD jusqu'au 29 septembre 2017 au plus tard, par mail uniquement à l'adresse : fisong@afd.fr ;**
- iii) Si la proposition est retenue, l'ONG sera ensuite invitée à faire un dossier technique et financier et à soumettre les dossiers administratifs pour l'ensemble des partenaires du projet.**

Informations complémentaires : <http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/shared/FISONG/Note-precadrage-FISONG-GIRI-2018.pdf>

➤ **CDC Développement solidaire**

Animée, depuis 1985, par des salariés de la Caisse des Dépôts et de ses filiales, l'association a pour objectif : **i) d'apporter un soutien financier à la réalisation de projets de solidarité internationale destinés à améliorer les conditions de vie des populations dans les pays les moins avancés ; ii) d'agir en partenariat avec des associations françaises expérimentées dans les domaines de la santé, de l'éducation ou du développement de l'économie locale ; iii) de s'assurer que les habitants sont parties prenantes à la définition et à la réalisation de ces projets ; iv) d'entreprendre des actions d'information sur les pays concernés.** Le montant **maximum** de la contribution de CDC Développement solidaire est fixé à **20 000 €**. L'opérateur doit assurer **un autofinancement de son projet à hauteur de 15%** et le solde doit être pris en charge dans le cadre d'un partenariat diversifié. Les dépenses de fonctionnement ordinaires et les projets ponctuels (voyages, évènements, concerts, ...) ne peuvent pas être financés par CDC Développement solidaire. **La période de dépôt des dossiers s'achève chaque année au 15 novembre.**

Informations complémentaires : <http://www.cdcdeveloppementsolidaire.org/Deposer-un-dossier-811>

➤ **Fondation OCIRP // « Les orphelins et leur famille, les professionnels et le grand public »**

La Fondation d'entreprise OCIRP – Au cœur de la famille apporte son soutien financier à des projets développés par des structures à but non lucratif et dédiés aux orphelins pour soulager leur souffrance et les aider à construire leur avenir. Les projets concernés s'inscrivent dans un champ très large : **i) Ils peuvent aider directement l'enfant orphelin et sa famille. ii) Les projets destinés à la formation des professionnels de l'enfance et de l'éducation sont aussi concernés. iii) Les projets culturels visant à sensibiliser un large public. iv) Des projets de recherche en sciences humaines et sociales ayant pour objectif d'approfondir les connaissances sur l'orphelinage.** Au-delà du soutien financier apporté, la Fondation met aussi en lumière

les actions menées par ces associations sur le terrain, fait se rencontrer leurs acteurs, et **favorise le partage d'expérience et de bonnes pratiques**. Pour constituer un ou plusieurs dossiers, connectez-vous sur fondation-ocirp.fr, rubrique Appel à projets. Date limite de candidature : **31 décembre 2017**.

Informations complémentaires : <http://www.fondation-ocirp.fr/Fondation/Les-Projets-Soutenus/Appel-a-projets#appels>

➤ **Après Demain // Solitude : agir pour s'en sortir 2016 - 2017**

Pour travailler en profondeur les différentes facettes de la problématique de la perte de lien social, Après Demain a fait le choix de **spécifier périodiquement son approche et d'aborder ainsi successivement les différentes dimensions de la solitude**. L'année 2017 sera consacrée à l'accompagnement des projets concernant les thèmes suivants : ♦ **Isolement des proches aidants** : Personnes qui viennent en aide, de manière soutenue, à un membre de leur entourage en situation de dépendance. Cet accompagnement entraîne souvent une perte de lien social, un enfermement dans le couple aidant / aidé, une altération de la santé physique et psychique, une difficulté à cumuler vie professionnelle et vie d'aidant. ♦ **Solitude en milieu rural** : Personnes isolées pour des raisons géographiques, de perte de mobilité, d'une activité professionnelle peu propice aux échanges, de transformation progressive de la population locale qui déstabilise les équilibres sociaux, de disparition des services, des commerces, des activités de loisirs et de culture. ♦ **Parentalité complexe** : Parents en situation d'isolement et de perte de liens sociaux du fait de relations parent-enfant difficiles. Le Fonds se concentrera sur les initiatives en faveur de personnes habitant en régions **Pays de Loire ou Bretagne**. Le fonds de dotation apportera son soutien financier, pouvant être **pluriannuel, ainsi qu'un appui stratégique si nécessaire**. Date limite de candidature : **31 décembre 2017**.

Informations complémentaires : <http://www.apresdemain.org/appel-%C3%A0-projets-2016-2017>

Opportunités de financements continues sur l'année

➤ **Coopération belge au développement (DGDC) // Policy Planning, Consolidation de la Paix et Soutien à la Médiation**

Les projets soutenus doivent s'inscrire dans le cadre du concept de consolidation de la paix, et répondre au moins à l'un des objectifs suivants : **i) Médiation** dans les conflits imminents et en cours – processus de dialogue de paix et de réconciliation (inter)nationale – gestion de crise ; **ii) Réparation** des dommages causés par un conflit ; **iii) Désarmement** – démobilisation – (ré)intégration d'anciens combattants (DDR) ; **iv) Construction/renforcement** des institutions publiques, promotion de la bonne gouvernance ; **v) Construction/renforcement** de l'état de droit et de l'appareil judiciaire ; **vi) Développement** des capacités et renforcement de la société civile ; **vii) Construction** d'une société démocratique, soutien aux processus participatifs ; **viii) Respect** des droits de l'homme et conscientisation ; **ix) Promotion** des droits de l'enfant en mettant l'accent sur la problématique des enfants soldats ; **x) Opérations** de déminage et non-prolifération ; **xi) Gestion** efficace et équitable des richesses naturelles. Les propositions de projet peuvent être introduites **à tout moment mais de préférence entre le 1er janvier et le 30 juin**. Les projets introduits après cette date ont à priori moins de chances d'être approuvés durant l'exercice en cours. Compte tenu des diverses étapes de la procédure, il est recommandé d'introduire une proposition de projet **6 mois avant la date de démarrage prévue** afin de garantir le paiement du subside dans les temps. Les projets doivent être de **36 mois maximum** et la contribution **maximum est de 1 500 000 euros**.

https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/themes_politiques/paix_et_securite/prevention_des_conflits_et_consolidation_de_la_paix

➤ **Fondation Agir sa vie**

Placée sous l'égide de la Fondation de France, la FASV soutient **les projets novateurs qui offrent à des personnes en situation d'exclusion, de grandes difficultés matérielles ou de détresse morale, la possibilité de sortir de leur situation et de devenir acteurs de leur propre vie et acteurs du développement durable de leur communauté familiale, locale, professionnelle...** L'aide de la Fondation AGIR SA VIE consiste en un appui financier pour un **"coup de pouce" au lancement d'un nouveau projet**, principalement sous la forme d'une subvention à l'investissement initial. Elle soutient uniquement **des projets collectifs** qui correspondent à des actions pérennes. Le montant de la subvention accordée va de **2 000 à 15 000 euros** par projet. Le taux de financement est plafonné à **50% du budget total** de l'action. Les modalités de dépôt du projet varient selon que votre projet a lieu en France ou à l'international : **i) Si votre projet a lieu en France** : déposez votre dossier directement auprès de la Fondation en suivant ses instructions. **ii) Si votre projet a lieu à l'international** : déposez votre dossier en suivant les modalités de l'Agence des Micro Projets (même si vous ne souhaitez pas déposer un projet à l'Agence des Micro Projets). Dans l'étape concernant le budget de votre projet, remplissez la ligne correspondant à la Fondation Agir sa Vie avec le montant que vous souhaitez.

Informations complémentaires : <http://www.fasv.org/>

➤ **Fondation Legallais // Habita social**

Créée fin 2010, la Fondation d'entreprise Legallais vise à **apporter une contribution significative aux projets locaux, nationaux et internationaux qui concernent l'habitat à vocation sociale, l'insertion professionnelle des personnes en difficulté et la protection de l'environnement**. Elle soutient des projets en **France et dans les pays du Sud** (pays soutenus en 2015 : Afghanistan, Népal, Laos, Bénin, Inde). Les soutiens peuvent prendre la forme de **dons financiers, dons de matériel** issu du catalogue Legallais, **mécénat de compétences**. Elle prévoit une enveloppe annuelle de **100 000 euros** de soutien aux projets depuis sa création.

Informations complémentaires : <http://www.fondation-legallais.org/>

➤ **Fondation Air Liquide // Environnement, Santé, Développement local**

La Fondation Air Liquide a pour ambition d'accompagner des projets dans tous les pays où le Groupe est présent. Dotée d'un budget de près de **trois millions d'euros sur cinq ans**, elle attribue des moyens financiers, matériels ou humains aux projets qu'elle soutient. La Fondation Air Liquide prête **une attention particulière** aux initiatives à **caractère nouveau** et aux projets de développement nécessitant un **« coup de pouce » pour démarrer leur activité**. Pour être examiné par la Fondation, tout dossier de candidature doit remplir les 6 critères de sélection suivants : **i) Le projet s'inscrit dans l'un des 3 domaines d'intervention de la Fondation**. **ii) La structure porteuse du projet a un statut juridique défini et poursuit un but non-lucratif**. **iii) la localisation** : pour la recherche scientifique, l'organisme porteur du projet doit être localisé dans l'espace économique européen. Pour les micro-initiatives de développement local : le projet doit se dérouler dans un pays où le group Air liquide est présent, à proximité d'une des filiales du groupe. Voir [les pays où le Groupe est](#)

implanté. iv) le projet doit être précis, structuré et complet. V) le projet doit s'inscrire dans la durée. Vi) La dotation doit être affectée en majorité à **des investissements** tels que du mobilier, des matériaux de construction, etc. Ces investissements doivent être réalisés après la confirmation du soutien de la Fondation Air Liquide. La Fondation ne **prend pas en charge les frais de fonctionnement** du projet. **Les dossiers de candidature peuvent être soumis à la Fondation tout au long de l'année.**

Informations complémentaires : <https://www.fondationairliquide.com/fondation-depot-projet/criteres-selection-projets#content>

➤ **Fondation Carrefour**

La Fondation d'entreprise Carrefour agit **contre les inégalités liées directement ou indirectement à l'alimentation.** Pour faire chaque jour reculer l'exclusion sur ces questions, la Fondation **vient en aide aux personnes en situation de précarité à travers les dons et de collectes de produits de grande consommation.** Elle soutient également **le développement des épiceries solidaires et appuie en outre le développement des productions agricoles.** La Fondation promeut par ailleurs les métiers de bouche. Enfin, pour favoriser une alimentation saine et équilibrée, la Fondation met en œuvre des programmes nutritionnels. Dans ce périmètre d'action, la Fondation **soutient des associations locales à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'alimentation.** Elle apporte ainsi un soutien financier à **des structures têtes de réseaux qui se distinguent par la qualité et la pérennité de leurs actions, cela afin de les accompagner dans leur développement et dans la consolidation de leur démarche.**

Informations complémentaires : http://www.fondation-carrefour.org/fr/project_submission

➤ **Région de Bretagne // Soutien aux projets des acteurs bretons de la solidarité internationale**

Afin de promouvoir une solidarité durable, la Bretagne soutient des projets de solidarité internationale, portés par des acteurs bretons, qui participent à un développement global et durable des populations et des territoires partenaires, en prenant appui sur une réelle participation des acteurs locaux à leur définition et leur mise en œuvre. Les structures ciblées par cet appel sont : **Associations locales, antennes régionales d'associations nationales créées depuis plus d'un an, collectivités locales, établissements de formation, d'enseignement supérieur, de santé.** Modalités d'intervention : i) le niveau d'accompagnement des projets par la Région **est fonction de la situation économique et sociale des pays concernés (hors pays européens).** Le **taux maximum d'intervention est de 30 % des dépenses éligibles** pour les pays dont l'indice de développement humain (IDH) est faible et **de 15 %** pour les pays dont l'indice de développement humain est moyen ou élevé. **Le financement doit être impérativement accordé avant le démarrage du projet ;** il pourra concerner **un programme pluriannuel de développement (jusqu'à 3 ans).** **Les dépenses éligibles sont :** • **les dépenses d'investissement matériel (acquis sur place) ou d'équipement réalisées au Sud :** travaux (eau, assainissement), gros matériel, mobilier lourd, équipements... à l'exception de l'achat de terrain et de dépenses immobilières (construction, rénovation) ; • **les dépenses d'investissement immatériel ou de formation réalisées au Sud :** frais de formation/information pour les apprenants (transport, nourriture, hébergement...), frais liés à la publication de documents pédagogiques, défraiements des formateurs/intervenants, dépenses engagées pour les actions de sensibilisation, dépenses pour la mise en place d'un fonds de microfinance... ; • **les dépenses liées aux actions d'information sur le projet en Bretagne** (hors acquisition d'équipements – caméra, appareil photo...) ; • **les dépenses liées à l'accueil en Bretagne de partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet de développement** (transport international et national, frais de séjour). Les dossiers peuvent être déposés : • pour le 1^{er} semestre, **au moins**

4 mois avant le démarrage du projet, • pour le 2^{ème} semestre, au moins 6 mois avant le démarrage du projet.

Informations complémentaires : http://www.bretagne.bzh/jcms/l_19162/soutien-aux-projets-des-acteurs-bretons-de-la-solidarite-internationale

➤ **Affaires mondiales Canada du MAECD – Développement International**

Dans le cadre de son plan d'action pour accroître l'efficacité de l'aide et afin de cibler davantage son aide internationale, le gouvernement du Canada a établi cinq priorités qui orientent son travail en développement international : **i) accroître la sécurité alimentaire ; ii) un avenir sûr pour les enfants et les jeunes ; iii) favoriser une croissance économique durable ; iv) promouvoir la démocratie ; v) consolidation de la paix, stabilité et sécurité.** En plus de ces thèmes prioritaires, le Canada continue d'intégrer trois thèmes transversaux dans tous ses programmes et dans toutes ses politiques : **1) Accroître la viabilité de l'environnement ; 2) Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes ; 3) Appuyer le renforcement des institutions et des pratiques en matière de gouvernance.** A cet effet, en dehors des appels à propositions, il est possible de demander un financement pour un projet de développement international en soumettant une proposition non sollicitée. Avant de consacrer temps et ressources à élaborer une initiative de développement international pour ensuite présenter une demande de financement à Affaires mondiale Canada, consultez les pages suivantes : [Pays ciblés](#) et [Thèmes prioritaires](#). Les projets **ne peuvent excéder 5 ans maximum**. Affaires mondiales Canada **ne fixe pas de financement minimal ou maximal**. Vous devez préciser votre budget, d'après les capacités de votre organisation et les besoins de l'initiative que vous proposez. **Les projets sont reçus et traités tout au long de l'année.**

Informations complémentaires : http://international.gc.ca/world-monde/funding-financement/apply_funding-demande_financement.aspx?lang=fra

➤ **Fondation SNCF // Apprendre pour Grandir**

Cet appel permet de soutenir des projets centrés sur deux étapes décisives : **i) La petite enfance (jusqu'à 6 ans) :** pour faire aimer les mots sur un mode ludique et favoriser l'implication des parents. **ii) Les années collège (11-15 ans) :** pour consolider les savoirs de base. Cette année, et uniquement pour la tranche d'âge 11-15 ans, l'appel à projets s'ouvre sur des **ACTIONS NUMÉRIQUES**. Pour donner plus de souplesse aux associations, il est **ouvert de façon permanente**. Deux jurys sont organisés, **en juin et en novembre**. Tous les dossiers déposés avant le 31 mai, sont examinés au jury de juin. Passée cette date, les dossiers basculent automatiquement sur le jury du mois de novembre. De même, le jury de novembre examine les dossiers déposés avant le 31 octobre. Les projets déposés doivent se dérouler sur **le territoire national (y compris outre-mer)**. Une demande de dotation ne peut excéder **un montant de 10.000€**, sachant que la dotation moyenne par association lauréate s'élève à **3 400€**. La dotation attribuée **ne peut dépasser 30%** du budget global du projet. Sans être un critère d'éligibilité, **les projets inter-associatifs** (c'est-à-dire portés par plusieurs associations) **sont encouragés**.

Informations complémentaires : <http://projet.fondation-sncf.org/fr/>

➤ **Fondation SNCF // « Faire ensemble avec nos différences »**

Dans le cadre de cet appel à projets, la Fondation SNCF choisit de soutenir **des actions interassociatives** qui permettent aux citoyens qui ne se côtoient pas habituellement ou se connaissent mal de se rencontrer et de

partager des activités communes. L'objectif est de **leur permettre de s'ouvrir aux autres, s'enrichir des différences, partager pour aller au-delà des idées reçues et aussi trouver leur place dans la société**. Au-delà de la rencontre, la notion de « **faire ensemble** » est **fondamentale**, car l'action commune favorise le partage et l'enrichissement mutuel. Les enjeux de cette démarche sont donc : **1. La co-construction associative** qui multiplie les angles d'attaque, conforte la pertinence des actions, et qui par la mutualisation des ressources et des énergies optimise l'impact et fait bouger les lignes. **2. Le partage des « différences »** dans l'action et la mise en œuvre de réalisations communes. Pour favoriser la rencontre des publics, 4 thèmes sont proposés. Ils ne sont pas exclusifs dans la mesure où le projet s'inscrit dans le « Faire ensemble » tel qu'il est défini ci-dessus. **i) Intergénérationnel** : projets qui associent 2 générations ou plus ; **ii) Personnes en situation de handicap / Personnes valides** : projets qui associent un public en situation de handicap et un public valide. **iii) Interculturel** : Le projet pourra encourager la rencontre entre des personnes de cultures différentes ; **iv) Mixité (filles / garçons)** : projets qui aident à mieux apprécier les enjeux liés au genre. Les projets présentés dans le cadre de cet appel à projets **doivent être accompagnés par une Maison des Associations ou une structure relai** participant à la démarche. Dans le cas contraire, le projet ne sera pas étudié. La dotation sollicitée doit être comprise **entre 1 000€ et 5 000 €** et ne doit pas excéder **30 % du total du budget prévisionnel** de l'action (hors contributions Volontaires). Cet appel à projets est **ouvert de façon permanente**. Pour 2017, deux jurys nationaux seront organisés, **en septembre et en décembre**.

Informations complémentaires : <https://www.fondation-sncf.org/fr/nos-appels-a-projets/>

➤ Yvelines // Fonds d'aide aux jeunes

Vous avez **entre 18 et 25 ans révolus** et vous rencontrez des difficultés pour vous insérer. Si vous voulez entreprendre un projet d'insertion professionnelle ou sociale, le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) peut vous soutenir dans cette démarche. En fonction de votre situation, le FAJ intervient de deux manières : **i)** il propose **une aide financière pour réaliser votre projet d'insertion**. Selon les cas, **ii)** celle-ci vous est **versée directement sous forme de prêt ou de subvention**. Elle peut aussi **être attribuée à l'organisme qui prend en charge votre projet** ; il verse une aide temporaire, si votre situation l'exige. Dans chaque cas, il prévoit **la mise en place d'un accompagnement social pendant le déroulement de votre projet d'insertion**. Pour en bénéficier, vous devez : **a)** Résider dans les Yvelines ; **b)** être âgé de plus de 18 ans et de moins de 25 ans révolus ; **c)** rencontrer des difficultés financières importantes ; **d)** avoir un projet d'insertion dans le domaine social ou professionnel.

Informations complémentaires : <https://www.yvelines.fr/jeunesse/dispositifs-jeunes/as-fajeunes/>

➤ COALLIA // Appel à projets – Co-développement

Pour la 7^{ème} année, COALLIA cofinance des projets émanant des organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) et des associations d'appui aux migrants. L'appel à projet concerne toute action d'intérêt général ayant une dimension collective et pour objectif le développement social ou économique du lieu de réalisation du projet. Les thèmes privilégiés seront essentiellement ceux : **• de l'éducation et de la formation • des équipements collectifs (eau, électricité...) • de la santé • du développement économique local (agriculture...)** Les projets devront être en **adéquation avec les valeurs portées par Coallia : dignité de la personne, respect de l'autre et reconnaissance de la différence**. Les projets présentés devront porter sur **les pays en voie de développement de la zone APC (Afrique, Pacifique, Caraïbe)**. La subvention de Coallia pour chaque projet est **limitée à 5 000 euros** et ne pourra **excéder 50 % du coût total du projet**.

Informations complémentaires : <http://www.coallia.org/107-le-codeveloppement-prolongement-de-notre-vocation-sociale-et-solidaire.htm>

➤ Aides des représentations diplomatiques

Les ambassades, à travers de nombreux programmes de coopération au développement, accordent des subventions aux ONG dans différents pays. A titre d'exemple, Les Etats-Unis offrent un important support financier et technique pour les projets de renforcement de la société civile. Les représentations américaines lancent des appels à projets pour appuyer les ONG locales travaillant sur les problématiques de stabilisation de conflits, de démocratie, de droits de l'homme, de croissance économique et de sécurité. Les ambassades canadiennes dispensent quant à elles un appui technique et financier à des petites ONG dans les pays en développement à travers le Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL). **Les appels à projets sont généralement ouverts toute l'année et les thématiques varient selon la zone géographique.**

Informations complémentaires : <https://www2.fundsfornqos.org/cat/which-foreign-embassies-you-should-approach-to-apply-for-grants/>

➤ SUEZ // Fonds SUEZ initiatives

Le Fonds SUEZ initiatives mène des actions concrètes en faveur de **l'accès à l'eau, à l'assainissement et la gestion des déchets des populations défavorisées dans les pays en développement**. Le Fonds SUEZ initiatives **soutient des projets visant à l'atteinte des 17 Objectifs du Développement Durable**, que se sont fixés les pays membres de l'ONU. En France, il s'engage également dans le champ de **l'insertion des populations en difficulté par l'emploi et la formation**. Doté d'un budget de **4 millions d'euros par an**, le Fonds SUEZ initiatives s'est fixé plusieurs priorités : **i) Développer l'accès aux services essentiels – l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets – des populations défavorisées dans les pays en développement et accompagner les opérations humanitaires et d'urgence ; ii) Soutenir les projets d'insertion en France ; iii) Renforcer les compétences, stimuler l'innovation et diffuser le savoir-faire**. Dans tous ses projets, le fonds SUEZ initiatives est attentif, avec ses partenaires, à réunir les conditions pour assurer la pérennité des résultats et construire des solutions adaptées. Pour les projets d'accès aux services essentiels, le Fonds soutient des projets mis en œuvre **dans les pays en développement**. Il n'intervient pas dans les pays dits développés dans le cadre du domaine considéré. Le Fonds souhaite privilégier son action sur **les problématiques rencontrées en milieu urbain et péri-urbain** : les projets répondant à cette orientation sont étudiés en priorité. Toutefois, les projets **en milieu rural ne sont pas écartés**, s'ils permettent de structurer de manière durable la gestion des services délivrés. Pour les projets **consacrés à l'insertion**, le Fonds se concentre **sur le territoire français**. Le Fonds étudie tous les projets, quelle que soit leur taille, et **n'a pas de plancher concernant le montant de ses aides**. Le Fonds ne soutient pas de projet pour lequel il serait l'unique bailleur. Le Fonds peut contribuer **jusqu'à 50% du budget total du projet**. Les demandes de soutien et de financement de projets d'accès aux services essentiels et d'insertion peuvent **être reçues à tout moment**, mais elles seront traitées selon le calendrier suivant : **a) Les projets reçus avant le 31 octobre pourront être présentés au CA d'avril** en fonction de leur parcours d'évaluation (voir ci-dessous). **b) Les projets reçus avant le 30 mai pourront être présentés au CA d'octobre** en fonction de leur parcours d'évaluation (voir ci-dessous). **Réception des dossiers** de candidature sur la boîte mail du Fonds : fonds.initiatives@suez-env.com.

Informations complémentaires : <http://www.suez-environnement.fr/groupe/fonds-suez-environnement-initiatives/20824-2/>

➤ Fondation Itancia

La Fondation Itancia est un fonds de dotation écologique créée en 2011. Elle soutient des **projets concrets et innovants en France et sur le continent africain : des initiatives de terrain qui visent, chacune à leur échelle, à préserver notre planète.** Elle met en lumière des projets qui nous prouvent que faire autrement est possible. Le montant des bourses attribuées par la fondation **n'est pas communiqué** mais la fondation **ne prend pas en charge la totalité du budget du projet** et peut demander de destiner les fonds à un volet particulier du projet. La fondation accepte des projets **tout au long de l'année.**

Informations complémentaires : <http://www.fondsdedotationitancia.com/demande-de-soutien.php>

➤ Fonds de dotation Saur Solidarités

Le fonds de dotation du groupe Saur, a pour vocation le **développement, la création ou la participation à toutes actions en lien avec l'intérêt général, en France et à l'étranger.** Ces actions peuvent s'exercer dans **les domaines d'intervention du groupe Saur (eau, propreté, ingénierie, loisirs & société...)** ou **concerner toutes démarches de solidarité, telles que l'accès à l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, l'innovation sociale, l'insertion professionnelle ou la protection de l'environnement.** Le fonds pourra être contributeur d'actions initiées par les collectivités territoriales, dans le cadre de la coopération décentralisée, de la loi Oudin / Santini / Canfin ou de toutes autres démarches d'intérêt public menées par leurs soins. Initiées par d'autres structures publiques ou privées d'intérêt général (association, fondation, ONG...). Les thèmes retenus pour cet appel sont : **i) Insertion professionnelle et emploi local ; ii) l'accès à l'eau et le traitement des déchets dans les pays défavorisés ; iii) l'innovation territoriale.** Les projets peuvent être transmis **soit par un collaborateur du groupe Saur, soit directement par le porteur de projet.**

Informations complémentaires : <http://www.saur.com/le-groupe/saur-solidarites/>

➤ Fondation de France // Cap au vert, des vacances pour les enfants malades

Cet appel à projets s'adresse **aux services hospitaliers volontaires, ou aux associations en lien avec un service hospitalier qui prennent en charge des jeunes malades tout au long de l'année** (accueil, soutien, loisirs), peuvent : • repérer des enfants susceptibles d'être concernés par cette offre (notamment en fonction de leurs capacités physiques); • informer les familles ; • permettre le détachement d'un soignant (infirmier(e), médecin...) ou d'une personne-relais qui côtoie habituellement les enfants pour assurer la continuité des soins nécessaires lors du séjour. La Fondation de France finance le séjour et le transport des enfants ainsi que de l'accompagnant, et, le cas échéant, le matériel spécifique nécessaire au bon déroulement des soins quotidiens. Les séjours se déroulent pendant les congés scolaires. **Les demandes sont examinées tout au long de l'année** et l'appel court **jusqu'en 2019** Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : **Jessica Rudent** Tél : **01 44 21 31 44** – Fax : **01 44 21 31 01** E-mail : Jessica.Rudent@fdf.org.

Informations supplémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Maladie/Cap-au-vert-des-vacances-pour-les-enfants-malades>

Autres opportunités (prix, concours, Bourses...)

➤ Organisation Internationale de la Francophonie // Fonds d'aide à la circulation des artistes

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) soutient **la circulation des artistes professionnels et de leurs spectacles (musique, théâtre et danse) à l'occasion de tournées et de festivals internationaux.** Une action indispensable pour que les artistes contemporains des pays du Sud et de l'Europe centrale et

orientale, membres de la Francophonie, franchissent les frontières, accèdent aux réseaux internationaux de programmation et développent leur professionnalisme. Une attention particulière est portée **aux projets ayant des effets multiplicateurs et structurants, et qui participent au développement des carrières des artistes dans leur région ou en dehors de celle-ci. Deux appels à projets accompagnés des formulaires et des modalités d'inscription sont lancés chaque année** par l'Organisation internationale de la Francophonie au printemps et à l'automne. Limite de dépôt des dossiers : **au plus tard 4 mois avant le début de la tournée ou du festival.**

Les documents et les informations nécessaires à la constitution d'un dossier de candidature peuvent être demandés auprès de l'O.I.F ou téléchargés sur le site : http://www.francophonie.org/Fonds-d-aide-a-la-circulation-des.html#section_2

➤ **Fondation Immochan et IESEG School of Management // Prix CRÉENSO : prix national du créateur d'une entreprise sociale**

La philosophie de ce Prix est d'associer le monde de l'université et celui de l'entreprise au profit d'une double cause : **contribuer à la réussite de jeunes entreprises privilégiant plus dans leurs objectifs la dimension humaine et sociale que la dimension financière et contribuer à l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs dans les écoles de management et plus particulièrement à l'IESEG.** Il offre à une quinzaine de créateurs d'entreprise sociale d'être accompagnés et soutenus dans les premières étapes de leur développement, grâce à une double dotation : **i) un accompagnement** par un étudiant de Master de l'IESEG, **ii) une dotation financière** pour les 3 premiers lauréats (**10 000 €** pour le 1er, et **5 000 €** pour les 2ème et 3ème). Date limite de candidature : **1er septembre 2017.**

Informations complémentaires : <http://www.creenso.fr/index.html>

➤ **CNCRESS // Prix de l'ESS 2017**

Pour la 3ème année consécutive, le réseau des CRESS organisent les Prix ESS, récompensant les démarches les plus remarquables des entreprises de l'ESS. Associations, coopératives, mutuelles, fondations, ou encore entreprises commerciales de l'ESS, acteurs qui concilient activité économique et utilité sociale sur les territoires sont invités à participer aux Prix ESS. 3 prix ESS nationaux seront décernés lors du Forum National de l'ESS et de l'Innovation sociale les 19 et 20 octobre à Niort : **i) Le Prix de l'impact local ; ii) Le Prix de l'innovation sociale ; iii) Le Prix Coup de cœur.** Date limite de candidature : **3 septembre 2017.**

Informations complémentaires : <http://www.lesprix-ess.org/prix-ess/p7.html>

➤ **Women and Gender Constituency // « Solutions Genre et Climat » pour la COP23**

Vous êtes une organisation de terrain qui œuvre en faveur du climat et de l'égalité femmes / hommes ? Vous avez un projet original, qui a un impact d'adaptation ou d'atténuation, et qui intègre la dimension genre ? **Soumettez votre projet avant le 4 Septembre 2017 !** Vous pouvez gagner **2000€**, une invitation à la **COP23**, à Bonn, en Novembre 2017, et bénéficier de **l'accompagnement de la Women & Gender Constituency pendant un an.** Comment participer ? Veuillez suivre ce lien <https://www.judgify.me/genderjustclimatesolutionsFR>;

Informations complémentaires : awards@genderjustclimatesolutions.wecf.eu // www.womengenderclimate.org

➤ [Prix Fondation Cognacq-Jay // Inventer la solidarité sociale de demain](#)

Cette nouvelle édition du Prix de la Fondation Cognacq-Jay vise à **encourager l'innovation, soutenir et accompagner les meilleurs projets de solidarité sociale pour que l'intérêt général et le bien commun restent plus que jamais le pilier vivant et constructif de notre société.** Le Prix Fondation Cognacq-Jay 2017 récompense jusqu'à 6 projets dans 2 catégories : **i) Vision** : pour les projets en phase d'amorçage ; **ii) Accélération** : pour les projets en phase de développement. Les porteurs de projets sont appelés à candidater sur : www.prixfondationcognacq-jay.fr au plus tard le **22 septembre 2017**.

➤ [Fondation Schwab & Boston Consulting Group // Prix de l'entrepreneur social](#)

Le présent prix vise à **accompagner et soutenir ces entrepreneurs atypiques qui allient impact social et enjeux économiques.** La fondation accompagne ces entrepreneurs hors-normes et les encourage à développer des modèles économiques rentables, facteurs de cohésion sociale. le but de ce prix est d'offrir au **lauréat l'opportunité de changer d'échelle grâce à une mission de conseil en stratégie du BCG et l'accès aux réseaux internationaux de la Fondation Schwab réunissant des entrepreneurs sociaux à travers le monde.** Date limite de candidature : **22 septembre 2017**.

Informations complémentaires : <https://www.bcg.com/fr-fr/bcg-society/entrepreneur-social/presentation.aspx>

➤ [CNCDDH // Prix des droits de l'homme de la République française](#)

Ce prix vise à **mettre à l'honneur des projets concrets portés par la société civile mondiale au service des droits de l'homme.** Par ce Prix, la CNCDDH souhaite **valoriser, encourager ces acteurs de terrain, et mettre en lumière le rôle fondamental de la société civile dans la promotion et la protection effectives des droits de l'homme, dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme, sans distinction de nationalité ni de frontière.** Les thèmes choisis pour cette édition s'inscrivent dans cette perspective : **i) Liberté de la presse, liberté de l'information et journalisme ; ii) Promotion et protection des droits sexuels et reproductifs.** Chaque année, les **5 associations récompensées** se partagent une **dotation de 70.000 euros.** Outre cette dotation financière, le Prix a **une vertu protectrice,** d'autant plus nécessaire que s'opposer aux puissants pour promouvoir et protéger les droits de l'homme peut dans beaucoup d'endroits du monde s'avérer dangereux. Date limite de candidature : **15 octobre 2017**.

Informations complémentaires : <http://www.cncddh.fr/fr/prix/prix-des-droits-de-lhomme>

Dernière minute

➤ [Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée // Appel à projets 2017 – Co-développement international](#)

Afin de favoriser et de renforcer l'action régionale en matière d'accompagnement des initiatives internationales des associations, Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Organisations de Solidarité Internationale (OSI) d'Occitanie en dehors des zones géographiques ci-dessus, la Région a mis en place un dispositif sous forme d'un appel à projets annuel. Ce programme vise à **soutenir aux projets de solidarité, aide au développement (2 ans minimum) qui s'inscrivent dans le cadre des 17 Objectifs du Développement Durable.** Le projet doit concerner les zones suivantes : **Brésil** (Pernambouc), **Cambodge** (Battambang), **Chine** (Sichuan), **Inde** (Bangalore – Pondichéry), **Japon** (Kyoto), **Maroc** (El Jadida) et **Palestine** (Tubas et les Vallées du Nord). Ne sont éligibles que des associations/ONG ayant leur siège ou une antenne régionale dans la région d'Occitanie. Le soutien de la Région portera sur une subvention régionale forfaitaire **plafonnée à 5 000 € par**

an et par projet, et pour une durée maximum de **3 ans**. L'aide régionale ne pourra en aucun cas être supérieure à **50 % du coût total TTC du projet**. Date limite de dépôt du dossier complet : **ii) avant le 31 juillet 2017 pour la deuxième session**, délai de rigueur.

Informations complémentaires : <http://www.laregion.fr/Appel-a-projets-2017-Co-developpement-international>

➤ **Fondation Prince Albert II de Monaco – Appel à projets environnement**

La Fondation soutient les initiatives d'organisations publiques et privées dans les domaines de la recherche, de l'innovation technologique et des pratiques conscientes des enjeux sociaux. La Fondation finance des projets dans trois principales régions et concentrent ses actions sur trois domaines principaux. Pour que votre projet soit examiné, il doit impérativement répondre aux conditions suivantes : **i) Le projet doit concerner un des domaines suivants : le changement climatique, l'énergie, la biodiversité, l'accès à l'eau, la lutte contre la désertification.** **ii) Le projet doit concerner une des zones géographiques suivantes : les pays du bassin méditerranéen, les régions polaires, les pays les moins avancés (PMA selon les Nations Unies).** **iii) Le soutien financier éventuel ne doit pas excéder 50% du budget total du projet.** Date limite de candidature : **11 août 2017**.

Informations complémentaires : http://www.fpa2.org/deposez_vos_projets.php

➤ **Fondation d'entreprise ADREA // trophée « coup de cœur » : promotion du « sport-santé » pour tous**

L'objectif principal du présent appel à projets est de **rendre les bienfaits de la pratique d'activités sportives ou physiques sur la santé et le bien-être, accessibles à tous**. Il s'inscrit dans la droite ligne de l'article L100-1 du Code du sport, selon lequel « la promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général. ». La dotation pour cet appel à projets est **de 40 000 euros**. Le lauréat du Trophée "coup de cœur" des collaborateurs d'ADREA Mutuelle sera soutenu financièrement pour la réalisation de son projet. Les deux autres projets pré-sélectionnés par la Fondation d'entreprise ADREA recevront un "coup de pouce" **de 1 000 euros**. Cet appel concerne uniquement les projets annuels réalisés en France en faveur des personnes en situation de handicap, des personnes âgées dépendantes, ou des personnes malades. Les candidatures doivent être déposées en ligne sur : <http://presenter-un-projet.adrea.fr/fr/> au plus tard le **18 août 2017**.

Informations complémentaires : <https://www.adrea.fr/la-mutuelle-adrea/actualites/fondation/article/nouvel-appel-a-projets-de-la-fondation-adrea-sur-le-sport-sante-pour-tous/>